

**EXTRAIT DU
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE de convocation et d'affichage

17 mai 2024

DATE de publication de la délibération

25 juin 2024

Séance du vendredi 24 mai 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27
Présents 20
Votants 25

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Etaient présents : TOCZÉ Christian, Maire : Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, PARPAILLON Marie-Laure, GIOT Stéphanie, Adjointes : Mmes et MM. ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFEL, Christophe, GORON Maxime, JEANNEAU Luc, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, BAZIN Denis (part à 21h15 au point 5), BLANDIN Béatrice, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés : TOUZARD Blaise donne pouvoir à TOCZÉ Christian ; BOLIVARD Régis donne pouvoir à GIOT Stéphanie ; ANDRÉ Marie-Thérèse donne pouvoir à PARPAILLON Marie-Laure ; DUFRAIGNE-CIOLUS Cécile donne pouvoir à GORON Maxime ; D'ABOVILLE Rosine donne pouvoir à BLANDIN Béatrice ;

Etaient absent : FOUCHARD Fabrice.

Secrétaire de séance : PRESCHOUX Léon, à qui il est adjoint un auxiliaire.

N°240524-7 : Adhésion au prochain groupement de commande de la CCBR - marché mutualisé travaux de voirie en enrobés

1. Cadre réglementaire :

- Code de la commande publique ;
- Délibération portant approbation de la convention constitutive du groupement de commandes permanent ;
- Convention de groupement de commandes permanent signée et notifiée en septembre 2018 ;
- Avenant 1 à la convention groupement de commandes permanent, signé et notifié en octobre 2023.

2. Description du projet :

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 210521-4 en date du 21 mai 2021, le conseil municipal a choisi d'adhérer au groupement de commandes permanent proposé par la Communauté de communes Bretagne romantique et approuvé la convention constitutive encadrant celui-ci.

Un avenant à cette convention a été signé en 2023 pour intégrer deux nouveaux membres.

Un groupement de commandes spécifique a, par ailleurs, été signé en 2021 pour des travaux de voirie en enrobés. Cette convention et le marché correspondant arrivent à échéance en 2024. Il est envisagé :

- de modifier la convention de groupement de commande permanent pour intégrer dans le périmètre de celle-ci d'éventuels nouveaux membres ainsi que la famille d'achat « travaux de voirie en enrobés et prestations connexes » ;
- et de lancer une nouvelle consultation pour ces travaux d'enrobés.

Le marché serait conclu pour une durée de 4 ans maximum, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2025 afin d'éviter que la date anniversaire du contrat (et donc la révision des prix et l'échéance du contrat) ne tombe sur la période de l'année où les travaux de voirie sont les plus importants.

La coordination serait assurée par la Communauté de commune avec un recensement des besoins au cours du 2^{ème} trimestre 2024 puis un lancement et une attribution du marché sur le second semestre 2024.

Chaque commune est donc invitée à se prononcer sur sa participation à la future consultation pour le jeudi 13 juin 2024 au plus tard.

Une commune qui aura décidé de participer à ce marché mutualisé ne pourra se retirer une fois le marché lancé. Par ailleurs et a contrario, une commune qui n'aurait pas souhaité participer à ce marché ne pourra l'intégrer en cours d'exécution.

Afin de pouvoir attribuer le marché, il est également nécessaire que les communes intéressées désignent les membres à voix consultative chargés de les représenter lors de la CAO qui attribuera le marché. Ces représentants seront au nombre de deux par membres du groupement, un titulaire et un suppléant et seront choisis au sein des membres à voix délibérative de leur CAO respective.

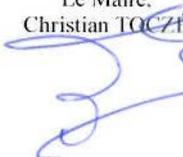
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la participation de la commune au marché mutualisé de « travaux de voirie en enrobés et prestations connexes », lancé par la Communauté de communes Bretagne Romantique pour la période 2025-2028 ;
- **DÉSIGNE** en qualité de membre à voix consultative titulaire pour la CAO : **Christian TOCZÉ** ;
- **DÉSIGNE** en qualité de membre à voix consultative suppléant pour la CAO : **Rémi LEGRAND** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à exécuter le marché avec les prestataires retenus, selon le montant contractualisé, et à signer tout acte utile pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme.

Le Maire,
Christian TOCZÉ



Le secrétaire de séance,
Léon PRESCHOUX



Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 27 mai 2024

De sa publication sur le site Internet de la commune le 28 mai 2024